

## Les services à la personne, outil de résistance à la crise

**Depuis la loi du 26 juillet 2005 initiée par Jean-Louis Borloo alors Ministre de l'emploi, et issue du plan de cohésion sociale, les services à la personne ont pour vocation de devenir de vrais boosters économiques. Bientôt 5 ans que la loi a été adoptée, l'heure du premier bilan a sonné :**

La loi de 2005 définissait 3 objectifs principaux à atteindre pour booster le secteur des services à la personne : la réduction des coûts et des prix, la simplification de l'accès aux services pour les particuliers et une professionnalisation du secteur pour une meilleure qualité des prestations. La création du chèque emploi service universel cofinancé par les entreprises, les mutuelles, les CE, les caisses de retraites ou encore les collectivités territoriales, a largement contribué à populariser les services à la personne. Allègement des charges sociales pour les particuliers employeurs et exonération des cotisations sociales patronales pour les prestataires de services, autant d'avantages financiers qui ont mis un terme à nombre de réticences. Du côté des particuliers, c'est un bénéfice sur tous les terrains comme

l'explique Virginie Poulet, maman de deux enfants : « Mon mari et moi, nous avons déjà évoqué la possibilité d'embaucher quelqu'un pour la maison mais sans jamais

passer à l'action. En septembre 2008, mon entreprise m'a proposé des CESU ce qui nous permis de passer le cap. Ne plus faire les tâches ménagères m'a permis de retrouver des moments privilégiés avec mes enfants et du temps libre pour moi aussi. » Une réussite pour cette famille qui avoue « ne plus pouvoir se passer » de son aide ménagère à domicile. Bien sûr, le crédit d'impôt y est aussi pour quelque chose, sans l'aide de l'Etat qui rembourse 50 % des dépenses que les ménages engagent annuellement pour avoir recours à ces services, nombre de foyers n'auraient pas les moyens de recourir à de telles prestations.

### **Un secteur économique très dynamique est né**

L'Agence nationale des services à la personne, placée sous la tutelle du secrétaire d'Etat à l'emploi, est chargée de promouvoir et de développer les services à la personne qui se professionnalisent et prennent de plus en plus d'ampleur. Damien

Cacaret qui est le directeur général de Domidom, prestataire agréé ne peut que constater une croissance importante du secteur ces dernières

années : « Nous sommes arrivés en 2003 avant le Plan Borloo et à cette époque, notre activité était très ciblée sur la dépendance. L'analyse des besoins des ménages nous a amenés

à aller plus loin et nous nous sommes développés en agences de proximité et sur d'autres services. En 2006, avec Borloo, notre développement s'est accéléré. Pour la première fois, le grand public se sensibilisait à nos métiers, il faut dire que le CESU nous y a beaucoup aidés. » Les services à la personne s'installent durablement dans les familles et le secteur mesure ses performances en chiffres : « Notre croissance est régulière, 9 millions d'euros de CA en 2007, 12 millions en 2008 et 14 millions en 2009. A périmètre constant, on prévoit 16 millions d'euros en 2010 » La croissance est en marche. Et les chiffres nationaux confirment la tendance : près de 390 000 emplois ont été créés dans le secteur des services à la personne depuis 2005.

**La création du chèque emploi service a largement contribué à populariser les services à la personne**